



## Communiqué

Visiblement, l'auteur de l'éditorial du quotidien l'Economiste ne sait pas de quoi il parle et donne l'impression qu'il a commis son billet sur la base d'informations dont il ne s'est aucunement donné la peine de vérifier la véracité et auxquelles il a donné automatiquement foi dès lors qu'elles portaient atteinte à Bassima Hakkaoui et, le raccourci étant vite trouvé, à toute l'action du gouvernement et donc du PJD. On pouvait s'attendre à mieux d'un journal qui se dit professionnel !

Mais passons, venons en au vif du sujet ; voilà les faits :

Il faut tout d'abord savoir qu'une commission d'inspection du Ministère s'est rendue au Samu de Casablanca le 16 juillet 2013 et que sur la base du rapport de cette commission une lettre a été adressée au Gouverneur de la Préfecture des Arrondissements de Casablanca-Anfa, le 5 août 2013, afin qu'il reçoive une délégation du Ministère. La réunion avec les équipes du Gouverneur est prévue pour ce mardi 10 septembre 2013.

Ayant ces dates à l'esprit, on comprend mieux le timing des articles des organes de presse du Groupe Ecomedia, qui constituent en fait une charge de Mme Nouzha Skalli qui, bien informée des derniers développements du dossier du Samu social, applique bien l'adage « la meilleure défense c'est l'attaque ».

Notons que les centres cités ne relèvent pas du Ministère mais sont gérés par des associations qui bénéficient de subventions émanant de son budget. Ces centres obéissent néanmoins à la loi 14.05 régissant les conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale. Ils doivent donc obéir à des règles très strictes de gestion, de bonne gouvernance et d'éthique.

Le Samu de Casablanca, géré par une association à l'instar des autres centres cités, avait été « audité » par l'ex Ministre pour s'y proclamer elle-même Présidente au mépris de la Loi et pour y nommer au bureau plusieurs personnes de Casablanca trillées aux volets estampillées de la même écurie, dont sa sœur et son mari.

Tout ce beau monde n'a, au passage, jamais daigné au moins payé sa cotisation en tant que membre de l'association.

Mme Bassima Hakkaoui trouvant cet état des lieux, et toute en suivant de près avec ses services l'activité du Samu auquel elle a rendu elle-même visite deux fois, a voulu remédier à cette situation à l'amiable en convoquant le conseil d'administration qui aurait dû se tenir depuis le 23 octobre 2012. Mais les membres du bureau étant pour la plupart téléguidés par qui maintenant vous savez, ce Conseil d'administration n'a pu à ce jour se tenir.

Au-delà du cas du Samu de Casablanca, il faut savoir que parmi les premières actions entreprises par le nouveau Ministère est le diagnostic des centres sociaux bénéficiant de ses subventions ; diagnostic qui a documenté (les rapports d'audit existent) de nombreux dysfonctionnements et entorses à la Loi. La plupart de ces centres étaient cédées à des associations sur mesure qui ne connaissaient le Ministère que pour ses subventions.

Les nombreux dysfonctionnements constatés par les différentes commissions d'inspections dépêchées vers ces centres ont été corrigés et le retour de ces centres un à un à la conformité avec la loi a été constaté. Le cas du centre de Meknès a été le plus emblématique et le plus compliqué quant au niveau de gabegie qu'il avait atteint, le Ministère possédant toutes les données étayant cet état de fait.

L'éditorial accuse le Ministère de n'être même pas capable d'entretenir l'existant. Alors sachez que si cet existant cache, derrière une façade de lutte contre la détresse sociale, une vraie gabegie alors oui ce Ministère ne va pas l'entretenir parce que là serait le vrai mépris porté à cette détresse sociale.

En revanche, au lieu des effets d'annonces et des réformettes, ce Ministère a déployé des mesures concrètes et conformes à la loi pour redresser la situation des centres bénéficiant de ses subventions. Il va aussi, tel que stipulé dans le programme législatif gouvernemental et au terme d'un travail de fond, proposer avant la fin de cette année une nouvelle version de la loi 14.05. L'année prochaine, il lancera une grande réforme qui touchera les quelques 1500 centres sociaux à travers le Maroc.

